

# Soutien au refuge

---

**Release Date: juin 29, 2023**

Fournir aux évacués et aux survivants des catastrophes un endroit sûr, propre et sécurisé où séjourner pendant qu'ils sont déplacés de chez eux nécessite la coopération et la coordination de nombreuses agences et organisations.

Suite à la publication d'une déclaration d'urgence ou de catastrophe majeure déclarée par le président autorisant les mesures de protection d'urgence de l'assistance publique, les gouvernements des États, locaux, tribaux et territoriaux (SLTT) peuvent lancer une demande de mise à l'abri des services de soutien. La FEMA Mass Care and Emergency Assistance fournit des équipements, des ressources, des fournitures et du personnel aux juridictions touchées par des catastrophes pour les aider à fournir des services de survie dans des installations collectives et non collectives qui offrent aux survivants déplacés un environnement sûr et hygiénique. Les soins de masse et l'assistance d'urgence coordonnent également le soutien aux survivants qui sont hébergés sur place, aux personnes handicapées et aux autres personnes ayant des besoins d'accès et fonctionnels, des restrictions alimentaires, des animaux domestiques et des animaux d'assistance, et peuvent être invités à participer aux activités d'hébergement de routine en soutien aux survivants dans des refuges médicaux dans certains cas.

Les personnes handicapées, ainsi que d'autres personnes ayant des besoins d'accès et fonctionnels, seront hébergées dans des refuges pour population générale. Sur demande, les soins de masse et le soutien d'urgence peuvent offrir des équipements médicaux durables, des fournitures médicales consommables, des services de soutien personnel et d'autres articles pour rassembler les refuges afin de fournir un niveau minimum de soins tout en garantissant que seuls les survivants ayant des besoins médicaux aigus sont orientés vers un service médical. abris. La FEMA peut offrir des ressources en utilisant des capacités internes, des missions confiées à d'autres agences fédérales et/ou des capacités contractuelles.

## Autorités



**FEMA**

Page 1 of 5

Articles 309, 402, 403, 502, 611 et 613 de la loi Robert T. Stafford sur les secours en cas de catastrophe et l'assistance d'urgence (Stafford Act), loi publique 93-288, telle que modifiée et codifiée à 42 U.S.C. §§ 5152, 5170a, 5170b, 5192, 5196 et 5196b

## **Les responsabilités de la FEMA en matière de soins de masse et d'assistance d'urgence en cas de catastrophe surviennent avant et pendant les phases d'intervention et de rétablissement.**

### **Pré-incident**

- Une assistance technique est fournie pour l'élaboration de modèles de mise à l'abri multi-agences, de plans de préparation aux situations d'urgence fédéraux, étatiques, tribaux et territoriaux, de matériels de formation, d'exercices et d'autres outils visant à accroître et à renforcer la capacité du pays à soutenir les efforts de mise à l'abri.
- Pour répondre à la planification opérationnelle interinstitutionnelle fédérale (FIOP), étendre les capacités nationales au-delà des prestataires traditionnels de refuges de soins de masse et d'aide d'urgence - Paramètres de réponse.
- Coordination du soutien aux survivants hébergés sur place souffrant de handicaps, d'accès et de besoins fonctionnels, de restrictions alimentaires, d'animaux domestiques ou d'assistance, et d'animaux domestiques ou d'assistance, ainsi que de l'aide aux survivants dans les refuges médicaux sur demande.
- Former les prestataires d'hébergement de l'ensemble de la communauté.
- Analysez et intégrez les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans les actions de préparation, par exemple en rappelant aux exploitants de refuges que les animaux d'assistance sont autorisés dans les refuges pour population générale et ne doivent pas être séparés de leurs maîtres.
- Créer des accords avec diverses entités pour fournir des ressources, des programmes et des services pour la mise à l'abri en cas de catastrophe.
- Fournir une aide technique à la formation de groupes de travail étatiques/territoriaux/tribales pour la mise à l'abri.
- Fournir une assistance technique pour la mise en œuvre des systèmes de données FEMA, y compris le système national de refuge, qui aide les gouvernements des États, tribaux et territoriaux (STT) dans la planification des soins de masse et de l'aide d'urgence, l'analyse des données, la cartographie



**FEMA**

Page 2 of 5

et la création de rapports.

- Fournir une expertise dans ce domaine aux partenaires internes de la FEMA, tels que les centres de services nationaux de traitement, la division de l'assistance publique, le bureau de l'intégration et de la coordination des personnes handicapées, les directions de réponse, de rétablissement, de logistique et de préparation nationale.

## Réponse et récupération

- Coordination avec d'autres agences fédérales, gouvernements des États et territoires, organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires pour évaluer et valider la demande de personnes et de ressources matérielles, de programmes et de services pour l'hébergement.
- Aider les gouvernements STT à mettre en œuvre une mission d'hébergement coordonnée et intégrée qui répond aux besoins des évacués et des survivants causés par des catastrophes.
- Encourager la coopération et la préparation afin de faciliter le développement de nouveaux programmes adaptés aux besoins de la population des refuges.
- Dans le Centre national de coordination de la réponse (NRCC), les centres régionaux de coordination de la réponse (RRCC), les bureaux conjoints sur le terrain (JFO), les installations opérationnelles initiales (IOF), les centres d'opérations d'urgence (EOC) STT et d'autres paramètres de terrain, fournir une expertise en la matière/ assistance technique.
- Pour garantir un environnement sûr, hygiénique et sécurisé pour les occupants du refuge, surveiller, évaluer, valider et soutenir les besoins STT selon les besoins.
- Déterminer les besoins en ressources, les déficits et les facteurs limitants.
- Facilitez l'exécution des demandes en vous assurant que la séquence d'acquisition des ressources est suivie.
- Fournir une assistance en ressources aux activités d'hébergement de STT par l'intermédiaire de la Direction de la gestion logistique de la FEMA, y compris des équipements, des matériaux, des fournitures et des installations, des repas de longue conservation, de l'eau, des lits de camp, des couvertures, des équipements médicaux durables (DME), des fournitures médicales consommables (CMS) et main d'oeuvre.
- Activer des contrats d'achat global (BPA) pré-négociés et des contrats de livraison indéfinie en quantité indéfinie (IDIQ) pour la nourriture et les



fournitures alimentaires, le DME, le CMS, les articles d'abri couramment utilisés (CUSH) et d'autres produits requis pour fournir un soutien aux évacués et aux survivants aux gouvernements STT

- Tel que défini dans l'annexe n° 6 de la fonction de soutien d'urgence (FSE) du cadre de réponse national, aider les gouvernements STT lors d'une catastrophe lorsque les besoins des opérations de mise à l'abri dépassent les capacités du gouvernement STT.
- Donner les ressources et les outils nécessaires pour créer une approche et un processus intégrés pour la mise en œuvre d'opérations d'hébergement coordonnées par le bureau extérieur conjoint de la FEMA (JFO) et le coordinateur gouvernemental du STT pour mener des activités de soins de masse, limiter la duplication des efforts et maximiser les ressources au sein de tout STT. gouvernement qui a demandé l'aide du gouvernement fédéral.
- Fournir un soutien en personnel au STT pour les groupes de travail, les équipes de transition multi-agences ou d'autres équipes qui conseillent et aident les gestionnaires de refuge avec des lacunes et d'autres problèmes qui peuvent ne pas relever de leur domaine d'expertise (par exemple, soutien aux besoins fonctionnels et d'accès et ADA). conformité). Voir [nationalmasscarestrategy.org](http://nationalmasscarestrategy.org) pour plus d'informations.
- L'accès aux institutions de soins collectifs devrait être facilité pour le personnel de la FEMA afin qu'il puisse aider les survivants de la catastrophe à s'inscrire à l'aide fédérale en cas de catastrophe
- Le système de support ESF #6, qui peut aider le STT dans la planification des soins collectifs, l'analyse des données, la cartographie et la création de rapports, a besoin d'une assistance technique.
- Sur demande, aider à la saisie des données et à la collecte d'informations relatives au refuge.
- Les affectations à d'autres agences fédérales comprennent : AmeriCorps pour fournir des bénévoles pour compléter les points de distribution de soins collectifs et autres besoins opérationnels en personnel ; Le Département américain de la Santé et des Services sociaux (HHS) fournira un soutien en personnel à l'équipe d'évaluation des refuges; Le Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) fournira une expertise en la matière et une assistance technique sur les animaux domestiques, les animaux d'assistance et les activités des animaux de soutien; et l'U.S. Corps des ingénieurs de l'armée (USACE) pour les ressources humaines et matérielles, telles que les équipes d'inspection des installations.



**FEMA**

- La majorité du soutien à la mise à l'abri se produit dans un environnement de groupe. La FEMA peut cependant financer des refuges non collectifs dans les situations où les refuges collectifs sont insuffisants pour répondre aux besoins actuels en matière d'abris (par exemple, lorsque les exploitants de refuges et d'autres partenaires prévoient de ne pas être en mesure de continuer à gérer les opérations d'abris collectifs).
  - Pour les survivants déplacés de la catastrophe qui cherchent un logement temporaire ailleurs que leur résidence principale avant la catastrophe, la FEMA propose un soutien à l'hébergement transitoire (TSA), une sorte de soutien à l'hébergement non collectif à court terme.

## Déclencheurs de mise en œuvre

Lors de catastrophes déclarées par le président, la plupart des soins de masse et de l'aide d'urgence sont une aide fédérale directe, qui est financée en vertu de la section 403 (a) (3) (B) de la loi Stafford (communément appelée catégorie B) d'une catastrophe majeure ou d'une déclaration d'urgence. La part fédérale de l'aide représentant au moins 75 % des coûts admissibles.

## Outils et ressources

- [Programme d'aide publique et guide politique version 4 \(fema.gov\)](#)
- [Programme d'aide individuelle et guide des politiques \(IAPPG\), Version 1.1](#)
- [Catalogue de listes d'articles et de services d'hébergement couramment utilisés \(CUSI-SL\)](#)
- [Modèle de plan de mise à l'abri/soutien multi-agences \(MASPT\) \(Octobre 2014\)](#)
- Site Web de la Stratégie nationale de soins de masse : Centre de ressources: [Mise à l'abri – Stratégie nationale de soins de masse](#)
- [FEMA Outil de bibliothèque de typage de ressources](#)
- [Aide à l'emploi multi-agences en matière de mise à l'abri en cas de pandémie](#)
- [Guide des considérations relatives à la planification des soins de masse et de l'assistance d'urgence en cas de pandémie](#)
  - [Addendum au Guide de planification des soins de masse et de l'assistance d'urgence en cas de pandémie: Fourniture de services d'assistance personnelle dans les hébergements collectifs et non collectifs](#)



**FEMA**